



Collège québécois des médecins de famille

Une section du Collège des médecins de famille du Canada



www.cqmf.qc.ca • Tél. : 450.973.2228 ou 1 800.481.5962 • Fax : 450.973.4329

Les médecins de famille, sacrés spécialistes!

Le 10 novembre dernier, le Collège des médecins du Québec (CMQ) et le gouvernement du Québec ont ajouté la médecine de famille au nombre des 54 spécialités maintenant reconnues au Québec.

Antoine Groulx, M.D., CCMF
Spécialiste en médecine de famille
Président du Collège québécois
des médecins de famille



► Pourquoi cette reconnaissance ?

- Parce qu'elle traduit bien les développements importants qu'a connus la médecine de famille au cours des dernières décennies. Les progrès de la science, la complexification et l'évolution des soins de première ligne ont rendu le travail des médecins de famille aussi spécifique que celui de tous les autres spécialistes (qui ne peuvent d'ailleurs plus pratiquer la médecine de famille). Comme ces derniers, les médecins de famille possèdent des connaissances qui leur sont propres, des habiletés particulières et une structure de recherche dynamique.
- Parce que le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a reconnu officiellement en 2007 le caractère spécialisé de la médecine de famille.
- Parce que les médecins de famille, comme tous les autres spécialistes, complètent depuis 1988 un programme de formation spécialisé (résidence), normé par un ordre national (le CMFC) et sanctionné par un examen final. Ils obtiennent d'ailleurs un certificat réputé et reconnu partout au Canada et ailleurs dans le monde : CCMF (certifié du Collège des médecins de famille). Afin de maintenir celui-ci, les médecins de famille sont tenus de démontrer leur maintien d'un haut niveau de compétence en adhérant au réputé programme de formation continue du CMFC : Mainpro®.
- Parce que le CMFC et le CQMF ont exercé un important lobby auprès du CMQ et du gouvernement du Québec afin que la médecine de famille obtienne son titre de spécialité, notamment dans l'esprit de faciliter sa valorisation et sa promotion.

► Ce que change cette reconnaissance ?

- Elle contribue de façon significative à soutenir la médecine de famille et facilite sa valorisation et sa promotion.
- Elle impose qu'il ne soit dorénavant plus question « des spécialistes et des médecins de famille », mais plutôt « des médecins de famille et des autres spécialistes ».
- Elle laisse espérer qu'en association avec d'autres mesures propices à reconnaître l'importance des médecins de famille pour la santé de tous les Québécois, les étudiants en médecine s'intéresseront davantage à notre belle spécialité et contribueront à réduire le nombre encore trop élevé de Québécois sans médecin de famille.
- Elle invite les plus pragmatiques à suivre les négociations en cours entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Celles-ci constitueront une belle occasion de mesurer concrètement l'importance réelle qu'accorde le gouvernement à ce premier pas dans la bonne direction...

► Qu'en est-il des médecins non certifiés par le CMFC ?

(ceux qui n'ont pas complété le programme de résidence ou suivi une voie alternative à la certification)

- Le CMQ a unilatéralement décidé de faire profiter du certificat de spécialiste de la province de Québec (CSPQ), tous les médecins de famille en exercice actif au Québec au moment du changement de loi.
- Les médecins de famille ayant ainsi obtenu leurs lettres « CSPQ » n'obtiennent PAS le droit d'utiliser les lettres « CCMF » propres aux médecins ayant complété avec succès un programme de résidence en médecine de famille ou une voie alternative à la certification.
- Tous les médecins non certifiés « CCMF » souhaitant obtenir ce prestigieux titre peuvent dès maintenant accéder à une voie alternative à la certification en communiquant avec nous.

Ces informations vous interpellent ou suscitent commentaires ou interrogations ? N'hésitez pas à consulter notre site www.cqmf.qc.ca, nous suivre sur Facebook ou communiquer avec nous par courriel ou par téléphone.

Maintenant
sur Facebook!



« Développer, valoriser et promouvoir l'excellence en médecine familiale »